

**Compilation des enjeux soumis
dans le cadre de la consultation sur
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Projet de construction d'une usine de séparation de terres rares
dans la zone industrialo-portuaire de Pointe-Noire sur le territoire
de la ville de Sept-Îles par Métaux Torngat Ltée

3211-14-050

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

15 octobre 2025

LE PROJET

L'usine de séparation de terres rares présentée par Métaux Torngat Ltée doit être aménagée sur les terrains de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), à Sept-Îles. Elle vise à traiter le concentré de terres rares issu du gisement Strange Lake exploité par le même initiateur. Ce concentré, préalablement enrichi sur le site minier, sera conditionné en grands sacs puis placé dans des conteneurs maritimes fermés, avant d'être acheminés par voie maritime jusqu'à Sept-Îles.

L'exploitation de l'usine est prévue pour une période de 30 ans, soit une durée équivalente à celle de la mine. La capacité maximale de traitement pourrait atteindre environ 1 000 tonnes de concentré par jour et jusqu'à 200 000 tonnes par an. À ce taux, l'installation pourrait produire chaque année entre 2 800 et 3 200 tonnes d'oxydes de terres rares (OTR) séparés, ainsi que 12 000 à 17 000 tonnes de carbonates de terres rares mélangés. Le nitrate d'ammonium, un sous-produit du procédé, le nitrate d'ammonium (solution ~60 %, environ 55 000 tonnes par an), pourra être valorisé sur le marché des engrais.

En termes d'infrastructures portuaires, il existe deux zones potentiellement disponibles pour les besoins de réception et d'expédition de Métaux Torngat Ltée, à savoir Pointe-aux-Basques (à l'est de la baie) et Pointe-Noire (à l'ouest de la baie). Ces deux zones peuvent être utilisées pour le fret et sont reliées au parc industriel de Pointe-Noire par voies ferrées. À ce stade d'avancement du projet, l'option privilégiée serait d'utiliser la zone de Pointe-Noire et de transporter les conteneurs de concentré jusqu'à l'usine en utilisant le chemin de fer existant de la SFPPN (carte 1; annexe II). Dans le cas où le minerai devait être manutentionné aux installations portuaires de Pointe-aux-Basques, le transport du concentré par camionnage serait aussi envisagé.

Deux options sont présentement à l'étude pour ce qui est de l'aménagement des installations industrielles dans la zone du projet dans les deux cas, une bande boisée est conservée sur le pourtour du site pour limiter les nuisances (impact visuel, bruit, etc.). L'agencement final sera déterminé et optimisé en fonction des contraintes environnementales, géotechniques et sociales du site, de manière à limiter les impacts sur l'environnement.

Les principaux procédés technologiques mis en œuvre pour extraire et séparer les terres rares incluront principalement la sulfatation et la lixiviation, des processus connus et utilisés dans de nombreuses industries. Les résidus générés par l'usine, constitués principalement de la gangue et des impuretés retirées du concentré pendant les procédés, seront entreposés de façon permanente sous forme solide dans une aire d'accumulation en pile sèche, directement sur le site de l'usine. L'empilage progressif des résidus atteindrait en fin de vie un volume total estimé à environ 5 millions de tonnes, occupant une superficie de l'ordre de 0,4 à 0,6 km².

La conception de l'usine met l'accent sur la gestion en circuit fermé des eaux de procédé afin d'éviter tout rejet liquide en régime normal d'opération. L'approvisionnement en eau industrielle de l'usine sera assuré exclusivement à partir du lac Hall, qui alimente la SFPPN. Les eaux de procédé usées et les eaux ayant été en contact avec les résidus seront quant à elles collectées dans un bassin de rétention, traitées au besoin, puis réintroduites dans le circuit comme eau d'appoint. En cas de défaillance ou d'excédent ponctuel d'eau, les effluents seraient dirigés vers le bassin de collecte et traités avant d'être recyclés dans le procédé, de sorte qu'aucune décharge directe au milieu naturel ne soit nécessaire.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 4 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 27 août 2025 et s'est terminée le 26 septembre 2025. Au cours de cette période, 20 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 19 août 2025, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)

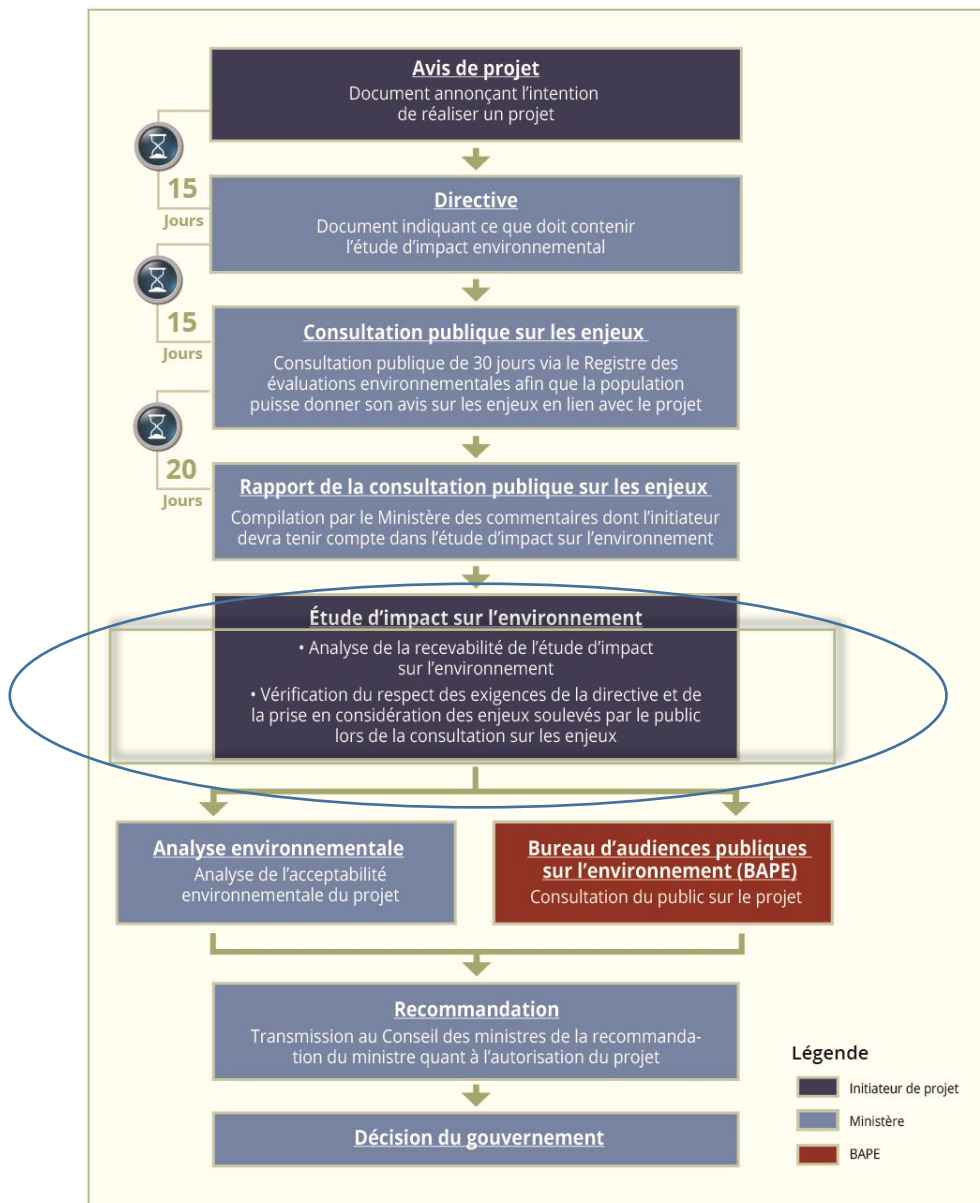


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
Description du projet et justification	• Agent cimentaire : composition radiologique, pourcentage ajouté dans les résidus, moment et endroit où il sera ajouté aux résidus. • Super-sacs : lieu d'utilisation, mode de vidage, gestion une fois vidée, contenu en matières dangereuses. • Mesures mises en place pour décontaminer les sols et l'eau dans le cas où le système d'étanchéité de l'aire de stockage des résidus soit défaillant. • Mesures mises en place pour réduire les risques de fuite et d'émission de poussières lors de l'ouverture de l'aire de stockage (pour le remplir ou l'exploiter), même lors d'intempéries. • Installation des géomembranes: éviter les fissures, les perforations et minimiser le soulèvement de fines poussières de résidus. • Moratoire sur l'activité d'exploration et d'exploitation d'uranium sur tout le territoire québécois, effectif depuis le 3 mars 2014.
La conservation de la qualité de l'atmosphère	• Méthode utilisée pour la collecte de donnée météorologique (prioriser la station météo d'Alouette, puis compléter par la station aérologique de Sept-Îles afin d'obtenir des profils verticaux de vent. En l'absence de données suffisantes à Alouette, décrire un protocole de couplage ou d'ajustement statistique avec la station de l'aéroport). • Paramètre de modélisation atmosphérique : classe de stabilité atmosphérique G pour mettre en évidence les épisodes de pollution nocturne et matinale, émissions d'ammoniac liées à la production de 55000 t/an de nitrate d'ammonium à 60 %. Formation de PM_{2,5} issus de la réaction du nitrate d'ammonium et de l'acide sulfurique. • Établir les scénarios de modélisation suivante : scénario « promoteur », 200 000 t/an. Scénario « conservateur » : au moins 300 000 t/an pour couvrir l'option d'approvisionnement additionnel (fosse du Labrador, Kwyjibo, Crater Lake, Groenland, etc.), puis Scénario « extrême », capacité maximale de l'usine (366 000 t/an). • Définir les poussières: quantité, taille des particules, radioactivité. • Gestion et modélisation des poussières : poussières fugitives et remises en suspension dues au trafic ferroviaire de wagons ouverts le long du site. • Possibilité d'un indice de qualité de l'air en continu à la limite de la propriété. • Compensation citoyenne pour brouillard acide.
Le maintien de la santé publique	• Identifier les risques à la santé humaine considérant la présence de radionucléides dans le minerai à transporter à Sept-Îles, le traitement et l'entreposage des radionucléides à perpétuité et les risques de contamination de l'air et de l'eau par les émissions industrielles. • Scénario alternatif pour fournir Sept-Îles en eau potable si la source d'eau potable (lac des Rapides) devient contaminée. À partir de quel seuil sera-t-elle considérée comme non potable? Possibilité de contamination au radon et au thoron ? • Étude hydrogéologique pour connaître le sens de l'écoulement de la nappe. Quels contaminants pourraient être émis et en quelle quantité

Enjeux	Observations
	(radon, du thoron et du radium 226). Inclure un bruit de fond associé aux récepteurs sensibles pour le thoron et le radon. • Efficacité des membranes à contenir l'eau du parc à résidus (afin que la nappe phréatique ne soit pas contaminée). • Durée de vie des membranes: contrôles et vérifications de l'étanchéité de la membrane (incluant durée post-projet). • Mesures d'atténuation proposées pour protéger la population à proximité (PM_{2,5}; silice cristalline, radioactivité, etc.). • Zone d'étude de risque : rayon de 10 km et inclure des études radiotoxicologiques et radiologiques pour l'être humain, l'eau, l'air, le sol, les sédiments, etc. • Bioaccumulation et bioconcentration dans l'environnement des radionucléides et des métaux lourds, habitudes alimentaires, risques pour la santé associés à la présence de contaminants (p. ex. le béryllium qui cause le cancer du poumon et la beryllose) et effets synergiques des facteurs de risque.
Le maintien de la qualité de vie	• Détaillez les impacts du projet pour chaque secteur (Clarke City, Val Marguerite, Canton Arnaud, Sept-Îles et Rivière Brochu). • Impact du transport lourd. • Niveau sonore ambiant. Méthode utilisée pour l'étude de bruit. • Gestion des poussières. • Impact des nouveaux travailleurs sur logements, PME, coût de la vie.
La préservation des zones de villégiature et le maintien des activités récréatives	• Impact du projet sur les ZEC : chasse, pêche, piégeage, cueillette de petits fruits, club de camping et caravanning Côte-Nord, résidences temporaires, club de golf.
Le maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques	• Effet des déchets radioactifs persistants sur les écosystèmes (poussière du parc à résidu et acidité) sur la réserve naturelle de Checkley et sur la Zico (toute la réserve Checkley incluse dans ZICO). • Impact du déboisement sur la contamination du lac Checkley et des mares, et sur la pollution sonore. • Impact du prélèvement d'eau dans le réservoir Wabush sur la frayère à éperlans, la zosténaie de la baie de Sept-Îles, la montaison de l'anguille et la ZICO. • La baie de Sept-Îles étant un site de pêche commerciale connue (hareng, crevettes, crabes, homard, moules, etc.), est-ce que les contaminants vont s'accumuler dans la baie, en particulier dans les sédiments? Est-ce que certaines espèces vont accumuler des contaminants (terres rares, uranium, thorium, métaux lourds, etc.) dans la chair comestible?
La conservation et la protection des ressources en eau de surface et souterraine	• Lac des Rapides : seule et unique source d'eau potable de la Ville de Sept-Îles et de la communauté de Uashat Mak Mani-Utenam. • Objectifs de rejet, des critères ou des normes pour les éléments des terres rares. • Documenter la composition géochimique du minerai et des résidus, la radioactivité, la toxicité et le potentiel de lixiviation. • Baie de Sept-Îles : quels seront les surverses et les déversements tolérés pour gérer les eaux du site industriel. • Suivi de la radioactivité, des fuites de l'aire de stockage des résidus après la fermeture, de la qualité de l'eau dans la baie de Sept-Îles et du lac des Rapides.

Enjeux	Observations
La protection des milieux humides et hydriques	• Respect des distances minimales de protection autour des milieux humides, selon le règlement de la MRC des 7-Rivières et de la Ville de Sept-Îles. Justifier, en cartographie SIG, tout empiètement hors des bandes de protection. • Impacts des dépôts secs et humides sur le bassin versant du lac des Rapides (apport de poussières lors d'épisodes venteux depuis la pile sèche) sur la plaine Checkley (acidification du lac) qui est sans protection véritable, car juxtaposée au site. • Valider globalement la stabilité géotechnique du site de l'usine, et porter une attention particulière à l'assise du dépôt des résidus en pile sèche. • Préciser si c'est la rivière ou le lac Hall qui servira à fournir l'eau de procédé. • Qualité de l'effluent de procédé et du ruissellement de toute la propriété. • Quel sera le traitement de l'effluent du site: bassin de sédimentation? Usine réelle et fonctionnelle d'eau? • Qualité de l'effluent et de l'affluent (pH, uranium, thorium, terres rares, arsenic, et.), des sédiments, etc. • Respect du principe d'évitement, en démontrant que des scénarios alternatifs ont été analysés pour minimiser l'atteinte aux fonctions écologiques. • Toute atteinte résiduelle doit être rigoureusement justifiée, et le principe « Éviter, Minimiser, Compenser » doit être appliqué, incluant l'identification de sites potentiels de restauration dans le secteur en cas de compensation. • Intégration des orientations du Plan régional des MHH (PRMHH) de la MRC, en identifiant clairement les milieux d'importance touchés et en évaluant les effets cumulatifs du projet. • L'analyse en fonction au plan de conservation élaboré par le Comité ZIP de la Côte-Nord en 2024 pour ce secteur, afin d'assurer la continuité des décisions avec les objectifs de protection déjà établis. • Détailler et quantifier les impacts liés à la perturbation du cycle de l'eau local (coupe forestière, destruction de milieux humides, consommation d'eau, artificialisation des sols). Détailler leur impact sur l'effet de serre et les capacités du territoire à réguler le climat local.
La consultation et l'information du public	• Publication en temps réel des données de surveillance (air, eau, bruit). • Mécanismes de plainte accessibles aux communautés. • Comité de suivi multipartite (municipalités, ONG, citoyens) avec calendrier de restitution des analyses.
Le risque d'accident technologique et de risque de déversement	• Site de l'usine à proximité d'éléments sensibles : réserve naturelle Checkley, Camping, Baie de Sept-Îles. • Produits chimiques utilisés : quantités entreposées, transport, gestion, mode d'entreposage, mesures mises en place pour réduire les risques associés (p. ex. incendie, explosion, déversement, feux de forêt, etc.). • Plan d'urgence pour les citoyens en cas d'incident majeur (par exemple un incendie de nitrate d'ammonium). • Quels sont les risques d'accident et le plan de gestion de crise? Quels scénarios de déversements accidentels d'acide sulfurique, de nitrate d'ammonium et de solvants seront étudiés? • Quelles sont les trajectoires des panaches toxiques et la cartographie des zones d'évacuation?

	• Comment fonctionnent les protocoles d'alerte aux riverains et aux travailleurs? • Est-ce qu'il y aura des exercices simulés annuels associant municipalités riveraines, services d'urgence, population locale?
Le maintien de la qualité des paysages	• Constitution et apparence de la pile de résidus sèche (parc à résidus).
L'acceptabilité sociale du projet	• Moyens utilisés pour déterminer l'acceptabilité sociale. • Expérience de la population en lien avec le projet de mine Arnaud qui avait créé des tensions dans la population. • Produire une analyse différenciée selon les sexes des impacts sociaux (iniquités salariales, accès aux services, violences vécues par les femmes, etc.). • Produire une analyse des tensions sociales générées par le projet (racisme, conflits, etc.). Détailler les débouchés (clients confirmés ou prévus, usages réels en proportions, etc.) des produits, dont on sait qu'ils serviront à l'industrie militaire. • Le respect des droits des peuples autochtones, du territoire innu. • Reconnaître le droit de refus de la population.

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/communalité	Enjeux	Préoccupation	Reference
Citoyen		Sept-Îles	L'impact sur les gens près du site comme les résidents de Clark City	La contamination du site et des environs, l'impact sur la seule route que nous ayons en augmentant considérablement le transport lourd, l'impact qu'aura le projet sur la qualité de vie des gens de la ville de Sept-Îles en tenant compte des augmentations des coûts de la vie qui est déjà considérable même si nous ne travaillons pas tous pour les grandes industries	Aucune qui me vient à esprit
Citoyen		Sept-Îles	1. Choix de la station météorologique Prioriser la station d'Alouette, plus proche du site que celle de l'aéroport, pour mieux capturer le microclimat de Pointe-Noire. Compléter par la station aérologique de Sept-Îles afin d'obtenir des profils verticaux de vent. En l'absence de données	Poussières fugitives et remises en suspension dues à: Trafic ferroviaire de wagons ouverts le long du site Circulation sur la route adjacente Exploitation de la tourbière, de la carrière environnante et de la cimenterie Brouillard acide résultant des émissions de H ₂ SO ₄ et de nitrate d'ammonium Paramétrisation dédiée pour faire ressortir les pics de concentration	Ammoniac : mesure obligatoire Particules totales (PT) : mesure obligatoire. Fer et aluminium: concentration

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/communalité	Enjeux	Préoccupation	Reference
			suffisantes à Alouette, décrire un protocole de couplage ou d'ajustement statistique avec la station de l'aéroport. 2. Paramètres de modélisation à inclure Classe de stabilité atmosphérique G pour mettre en évidence les épisodes de pollution nocturne et matinale. Émissions d'ammoniac liées à la production de 55 000 t/an de nitrate d'ammonium à 60 %. Formation de PM_{2,5} secondaires issus de la réaction du nitrate d'ammonium et de l'acide sulfurique.	(PM_{2.5},pH,ammoniaque)3. Scénarios de production Scénario « promoteur » : 200 000 t/an. Scénario « conservateur » : au moins 300 000 t/an pour couvrir l'option d'approvisionnement additionnel (fosse du Labrador, Kwyjibo, Crater Lake, Groenland, etc.). Scénario « extrême » : capacité maximale de l'usine (366 000 t/an). Mentionner également le traitement potentiel de terres rares provenant de la fosse du Labrador et le projet Kwyjibo (125 km au NE de Sept-Îles). Scénarios croisés combinant transport maritime, ferroviaire et activités industrielles pour identifier les zones à risque renforcé.4. Santé publique (volet ERSHE) Inclure une Évaluation des Risques pour la Santé Humaine et l'Environnement pour toutes les substances émises. Définir des seuils spécifiques et traiter la volonté éventuelle du promoteur de ne pas mesurer certains polluants :	initial. Fibres asbestiformes: mesure durant les opérations. terres rares seuil spécifiques global et, si possible, seuil par élément, pour tous les milieux Thorium et uranium : seuil pour chaque compartiment environnemental et pour la santé humaine Particules ultrafines (PUF) : Mesure et seuil spécifique. Denis Bouchard
Citoyen		Sept-Îles	Environnement et l'éducation (formation de vos futurs employés)	Oui les rejets de thorium radioactif	
Citoyen		Sept-Îles	Définir clairement les distances minimales de protection autour des milieux humides, selon le règlement de la MRC des 7-Rivières et de la Ville de Sept-Îles Justifier, en cartographie SIG, tout empiètement hors des bandes de protection Impact du déboisement sur la contamination du lac Checkley et des mares et sur la pollution sonore. Quelle grandeur aura le site incluant	Impact de la contamination aérienne (poussière du parc à résidu et acidité) sur la réserve naturelle de Checkley et sur la Zico (Toute la réserve Checkley est incluse dans la ZICO) Quels moyens prendra Torngat pour protéger la réserve naturelle Checkley? Zone d'étude 10km X 10 Km Impacts des dépôts secs et humides sur le bassin versant du lac des Rapides et sur la plaine Checkley (acidification du lac).La réserve écologique Checkley est sans protection véritable car	Toutes les études de l'OBV (organisme des bassins versants Duplessis) concernant le lac des Rapides et son acidification et eutrophisation

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/communauté	Enjeux	Préoccupation	Reference
			les agrandissements potentiels? Préciser si c'est la rivière Hall ou le lac Hall d'où l'eau de procédé proviendra. Rivière Hall et son réservoir servent pour usage d'eau à SFPPN qui a aussi des projets d'agrandissement. Quantité d'eau du réservoir pour tous les projets, même en étiage incluant les changements climatiques? Qualité de l'effluent de procédé et du ruissellement de toute la propriété Impact du prélèvement d'eau dans le réservoir Wabush sur la frayère à éperlans, la zosteraie de la baie de Sept-Îles, la montaison de l'anguille et la ZICO Quel sera le traitement de l'effluent du site : bassin de sédimentation? Usine réelle et fonctionnelle d'eau? Qualité de l'effluent et de l'affluent (pH, uranium, thorium, terres rares, arsenic, et.), des sédiments, etc.	juxtaposée au site. Est-ce simplement un rectangle symbolique? Comment empêcher la contamination aérienne ou autre? Si jamais les dirigeables étaient utilisés pour sortir le minerai de la fosse du Labrador (probablement vers Schefferville), est-ce que le promoteur compte utiliser la voie ferrée qui longe la rivière Moisie, une rivière à saumons d'importance?	
Citoyen		Sept-Îles	Transparence et participation citoyenne Publication en temps réel des données de surveillance (air, eau, bruit). Mécanismes de plainte accessibles aux communautés. Comité de suivi multipartite (municipalités, ONG, citoyens) avec calendrier de restitution des analyses. Concentration initiale pour l'aluminium et le fer du a la production d'aluminium en grande quantité et le transbordement et concassage et broyage du minerai de fer a Pointe-Noire. Sans oublié le		

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/commune	Enjeux	Préoccupation	Reference
			critère de gestion pour le fer et l'aluminium dans la modélisation atmosphérique en rajoutant le bruit de fond des métaux qui n'est certainement pas zéro comme le veut les critères de gestion pour la concentration initiale.		
Citoyen		Sept-Îles	L'inquiétude de l'impact environnemental ayant déjà une autre mine.	La dégradation possibles de l'environnement: sol, eau, faune et flore et donc l'impact sur la population, et ce, sur les 50 prochaines années. Je m'inquiète que la protection environnemental passe après les volontés lucratives.	
Citoyen		Sept-Îles	la montagne de résidus . 385 000 T par an . après 30 ans a quoi cela vas ressembler ? Quesqu il y a dans les résidus ?	les 11 550 000 Tonnes de résidus sont-ils contaminé ???? La grosseur de la montagne de résidus ca vas ressembler a quoi ????	
Citoyen		Sept-Îles	J'habite le secteur Val-Marguerite et je prends mon eau potable dans la nappe phréatique comme tous les résidents de mon secteur. Je me questionne sur l'efficacité des membranes à contenir l'eau du parc à résidus afin que la nappe phréatique ne soit pas contaminée. Quelle est la durée de vie des membranes et comment le promoteur va vérifier qu'elles sont encore étanches? Sinon, quel scénario pour nous fournir en eau potable et à partir de quel seuil sera-t-elle considérée non potable? Est-il possible que le radon et le thoron nous atteignent, donc une étude hydrogéologique pour connaître le sens de l'écoulement de la nappe?	Quels seront les impacts de l'usine (poussières, contamination, brouillard acide) sur les usages récréotouristiques dans notre secteur : la ZEC : chasse, pêche, piégeage, petits fruits, camping et caravanning, résidences temporaires, club de golf, Au domaine en forêt (site récréotouristique) et comment réduire ces impacts? De plus, je circule tous les jours avec ma famille sur le chemin de Pointe-Noire et je me questionne sur les contaminants qui seront présents dans l'air. Avez-vous analysé les conséquences sur la santé des personnes qui circuleront près du site? Ma famille et moi sommes inquiets par rapport à ce que nous respirerons près de vos installations. Les brouillards acides sont également réputés pour endommager prématurément les peintures de voiture. Avez-vous pensé à des	

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/communalité	Enjeux	Préoccupation	Reference
			Quels contaminants nous arriveront et en quelle quantité?	mesures d'atténuation pour les bris que vos installations causeront?	
Citoyen		Sept-Îles	Je circule tous les jours avec ma famille sur le chemin de Pointe-Noire et je me questionne sur les contaminants qui seront présents dans l'air. Avez-vous analysé les conséquences sur la santé des personnes qui circuleront près du site? Ma famille et moi sommes inquiets par rapport à ce que nous respirerons près de vos installations.	De plus, les brouillards acides sont réputés pour endommager prématurément les peintures de voiture. Avez-vous pensé à des mesures d'atténuation pour les bris que vos installations causeront?	
Citoyen		Sept-Îles	À la question : La Chine pourrait-elle faire chuter les prix des terres rares pour nuire aux nouveaux concurrents ? Métaux Torngat a répondu : Oui, Métaux Torngat anticipe que cela arrivera. Cependant, le plan d'affaires a pris en compte ce risque. Le projet est soutenu par des investisseurs privés et publics ainsi que par les gouvernements. L'objectif est de créer un alternatif à la Chine et d'assurer la rentabilité du projet. Est-ce qu'il faut comprendre que les investisseurs publics vont assumer les risques et les pertes et les investisseurs privés garderont les profits? La rentabilité est pour qui? L'équité financière entre les partenaires doit être maintenue. De quelle manière cela va-t-il se faire?	L'arrivée de 250 employés n'a pas que des avantages pour la Ville de Sept-Îles, ce n'est plus comme il y a 15 ou 20 ans. Je crains que les PME puissent perdre leurs employés ce qui va diminuer notre qualité de vie (restaurant, dépanneurs, épiceries, boulangeries, etc.) et faire augmenter le coût de la vie. Comme Torngat va empêcher cette saignée et cette flambée des prix? La rareté actuelle du logement va probablement être exacerbée par ces nouveaux arrivants. La solution que j'appréhende est le navettage (flyin-flyout) ce qui n'amène rien dans l'économie locale car les travailleurs feront leurs achats importants (meubles, véhicules, vêtements, etc) dans leur lieu d'origine car c'est là que réside leur famille. Quelles solutions réalistes et à l'avantage des Sept-Îliens Torngat propose-t-il? De plus, ce ne sont que les Sept-Îliens qui vont payer les taxes municipales mais tout le monde aura accès aux sports et loisirs.	avis de projet: https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-14-050 directive du ministère: https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-14-050/3211-14-050-2.pdf

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/commune	Enjeux	Préoccupation	Reference
Organisation		Sept-Îles	La baie de Sept-Îles est un site de pêche commerciale connue (hareng, crevettes, crabes, homard, moules, etc.), je suis un ancien pêcheur. Est-ce que les contaminants vont s'accumuler dans la baie, en particulier dans les sédiments? Est-ce que certaines espèces vont accumuler des contaminants (terres rares, uranium, thorium, métaux lourds, etc.) dans la chair comestible? J'habite la rue Longuépée dans le canton Arnaud dont les résidences sont à 2,5 km de la propriété de Torngat. Il y a 3 personnes vulnérables dans ma résidence. Quels seront les impacts sur la santé pour eux? Quelles mesures d'atténuation allez-vous nous proposer pour nous protéger (PM2,5; silice cristalline, radioactivité, etc.) nous qui sommes tout près?		
Citoyen		Sept-Îles	Bonjour, Est-ce que l'air sera polluer ? Est-ce que notre mer sera polluer ? Nous nous baignons tout prêt de cet endroit. Est-ce que le bruit sera dérangeant le jour et la nuit ? Est-ce que nos maisons seront pleines de saleté ? Merci		
Organisation	Club de camping Caravaning Côte-Nord	Sept-Îles		Bonjour, Nous sommes inquiets face à plusieurs points. Pollution: Nous, nous baignons dans la mer à quelques mètre de l'usine à tous les jours de l'été. Nous avons un puit également. Est-ce que notre seul eau	

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/commune	Enjeux	Préoccupation	Reference
				disponible à boire sera impacté ? Nos roulottes seront-elles à nettoyer plus souvent ? L'air à laquelle nous profitons durant notre séjour, sera-t-elle aussi bonne à respirer ? Est-ce qu'on pourra toujours s'amuser dans la tranquillité de notre camping où nous allons entendre du bruit de cette usine à tous les jours/soirs ? Merci de prendre en considération nos inquiétudes.	
Citoyen		Sept-Îles	Je suis membre du club Caravaning Clarke City depuis plus de 20 ans. Pour moi, c'est une qualité de vie et je ne vois aucun autre site qui pourrait le remplacer (bord de mer, qualité de l'établissement, etc.). Il est situé à environ 4 km de la propriété de Métaux Torngat. Le camping est responsable du prélèvement de notre eau potable provenant de la nappe phréatique et donc de sa qualité. Il faudrait une mesure de la qualité de cette eau avant l'implantation de l'usine pour avoir le bruit de fond, en particulier du radon, du thoron et du radium 226. En cas de mauvaise qualité d'air, nous ne pouvons pas rester à l'intérieur de nos roulottes, il faudra quitter le site, surtout que beaucoup de personnes âgées et d'enfants le fréquentent. Que fera Métaux Torngat pour nous protéger comment nous préviendra-t-il?		
Organisation	Canards Illimités Canada	Québec	L'étude d'impact devrait accorder une attention accrue à la protection des milieux humides et hydriques	En raison de l'emplacement du terrain et de l'importance écologique du milieu, CIC se dit très préoccupé par l'implantation d'une usine	Comité ZIP Côte-Nord du golfe, « Plan

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/commune	Enjeux	Préoccupation	Reference
			(MHH), conformément aux principes de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Il est essentiel que le projet respecte en priorité le principe d'évitement, en démontrant que des scénarios alternatifs ont été analysés pour minimiser l'atteinte aux fonctions écologiques. Toute atteinte résiduelle doit être rigoureusement justifiée, et le principe « Éviter, Minimiser, Compenser » devra être appliqué avec rigueur, incluant l'identification de sites potentiels de restauration dans le secteur en cas de compensation. De plus, l'étude devrait intégrer les orientations du Plan régional des MHH (PRMHH) de la MRC, en identifiant clairement les milieux d'importance touchés et en évaluant les effets cumulatifs du projet. Trop souvent, des projets en milieux sensibles sont approuvés sans analyse suffisante, entraînant des pertes nettes de milieux naturels. L'analyse devrait également s'arrimer au plan de conservation élaboré par le Comité ZIP de la Côte-Nord en 2024 pour ce secteur, afin d'assurer la continuité des décisions avec les objectifs de protection déjà établis pour ce territoire. Dans le contexte des engagements pris à la COP15, où les gouvernements se sont engagés à restaurer 30 % des écosystèmes dégradés d'ici 2030,	industrielle sur ce site. Comme l'indique l'avis de projet, la richesse écologique du secteur — notamment la diversité d'habitats qu'il offre pour la faune et la flore — risque d'être gravement compromise par les perturbations engendrées. L'empiètement prévu entraînerait une perte nette d'habitats, difficilement compensable. L'impact de l'exploitation industrielle visée, de ses résidus tant au sol que dans les airs sont également une de nos préoccupations pour les habitats et les espèces environnantes. L'utilisation des terres hautes adjacentes aux milieux humides affecte ceux-ci. Depuis le début des années 2000, le secteur de la plaine Checkley fait l'objet d'efforts concertés de conservation, notamment par un projet de refuge faunique soutenu par le ministère de la Faune et des Parcs (aujourd'hui intégré au MELCCFP). Il serait incohérent que ce même ministère autorise un projet qui viendrait fragiliser ce secteur ainsi que la réserve naturelle déjà reconnue, alors même que le Comité ZIP de la Côte-Nord a adopté en 2024 un plan de conservation pour ce territoire. CIC s'attend à ce qu'un projet d'une telle ampleur fasse l'objet d'une analyse environnementale rigoureuse, incluant des mesures concrètes pour éviter les atteintes aux milieux naturels, et non simplement les « gérer » après coup.	stratégique pour la protection de la Plaine Checkley », mai 2024, Sept-Îles, Québec. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, Pub. L. No. 132, chapitre 14 (2017).?? GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, «? Conservation des milieux humides et hydriques?». Rapport du Vérificateur général du Québec, avril 2023.??

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/communalité	Enjeux	Préoccupation	Reference
			ce projet devrait être l'occasion d'exiger du promoteur qu'il évite la destruction de milieux d'importance écologique.		
Organisation	MiningWatch Canada	Val-d'Or	Bien que complété le 4 août 2025, l'Avis de projet ne fait aucune mention à la section 2.4 « Objectifs et justification du projet » qu'une partie importante du produit final sera destinée à l'industrie militaire. Quelques jours plus tard, Torngat Metals signait un protocole d'entente pour son projet avec la multinationale allemande Vacuumschmelze, au cœur de la militarisation de l'économie européenne. Pourtant, dans l'Avis de projet, le promoteur ne parle que de « développement durable » et de « décarbonisation de l'économie ». Il n'évoque que le « rôle critique de ces aimants dans les technologies de la transition énergétique (éoliennes, véhicules électriques, etc.) ». Récemment, le porte-parole de l'entreprise reconnaissait à un journaliste que son produit pourrait servir à des fins militaires. Devant ces déclarations sélectives du promoteur qui relèvent de l'écoblanchiment, l'Étude d'impact devrait directement demander de déclarer tout lien avec l'industrie militaire, de quelle manière et sous quelles applications le produit pourrait se retrouver dans l'industrie militaire. Considérant la guerre	Le Projet d'usine est extrêmement préoccupant pour nous. Notre position à son égard est la même que concernant le projet minier qui sont indissociables : nous nous y opposons dans sa forme actuelle. Voici nos principales préoccupations : Le respect des droits des peuples autochtones; La présence de radionucléides dans le minerai qui serait transporté à Sept-Îles; Le traitement et l'entreposage des radionucléides à perpétuité, surtout à l'égard des dangers posés pour la santé publique; Les risques de contamination de l'air et de l'eau par les émissions industrielles et leurs risques pour la santé publique et la protection de l'environnement; L'accaparement des travailleurs-euses qui ne pourraient pas travailler pour d'autres projets moins nocifs pour l'environnement dans le secteur minier; La pression sur les logements et les services sociaux; La perte de valorisation économique associée du fait de laisser des intérêts étrangers gouverner un projet qui devrait bénéficier aux populations locales; Les impacts sur la biodiversité; Les émissions de gaz à effets de serre; Les impacts miniers cumulatifs dans la baie de Sept-Îles et la zone industrialo-portuaire (minerai de fer, aluminerie, etc.); Les dangers liés au stockage du nitrate d'ammonium; La gestion des résidus miniers à proximité du St-Laurent; Les impacts sur la Réserve naturelle de la Plaine-Checkley et les	Voir les mémoires que nous avons déposés à l'AEIC concernant la partie du projet minier Strange Lake du même promoteur

Auteur	Organisation	Ville/municipa lité/communa uté	Enjeux	Préoccupation	Reference
			commerciale déclarée par les États-Unis et la volonté affichée du Président américain d'annexer le Canada pour accéder aux terres rares, l'Étude d'impact devrait exiger de déclarer tout lien entre ses officiers et tout contrat avec des entreprises américaines, et indiquer quelles mesures ont été mises en place pour assurer la priorisation des intérêts canadiens	espèces animales et végétales qu'elle abrite; L'indemnisation des coûts d'implantation d'un projet minier pour les communauté	
Citoyen		Sept-Îles	Ce n'est plus juste une usine de séparation et purification de terres rares mais ça semble devenir aussi une usine chimique (acide sulfurique et nitrate d'ammonium). Quels sont les procédés de fabrication de l'acide sulfurique et du nitrate d'ammonium (intrants, sous-produits, déchets, quantité d'eau utilisée, énergie utilisée)? Ce que j'appellerais : le service après-vente, les garanties, en fin de compte les moyens que le vendeur développe une politique après ventes concernant une erreur, un bris, une bétvue et aussi, dans votre cas, un accident. Avez-vous un plan, une politique ?Quels sont les risques d'accident et le plan de gestion de crise? Quels scénarios de déversements accidentels d'acide sulfurique, de nitrate d'ammonium et de solvants seront étudiés? Quelles sont les trajectoires des panaches toxiques et la cartographie des zones		

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/commune	Enjeux	Préoccupation	Reference
			d'évacuation? Comment fonctionnent les protocoles d'alerte aux riverains et aux travailleurs? Est-ce qu'il y aura des exercices simulés annuels associant : municipalités riveraines, services d'urgence, population locale?		
Organisation	Eau Secours	Montréal	Détailler et quantifier les impacts liés à la perturbation du cycle de l'eau local (coupe forestière, destruction de milieux humides, consommation d'eau, artificialisation des sols). Détailler leur impact sur l'effet de serre et les capacités du territoire à réguler le climat local. Évaluer la destruction de superficies boisées et de milieux humides à titre de puits de carbone: produire un bilan du carbone non-séquestré à cause du projet d'ici 2075. Évaluer rigoureusement les impacts cumulatifs et synergiques du projet, de la zone industrielles et des activités anthropiques de cette zone. Comme pour les radionucléides, métaux lourds et autres contaminants, détailler les impacts sur la santé humaine, faunique et floristique des terres rares dans la chaîne alimentaire (et le potentiel de bioaccumulation). Produire une analyse différenciée selon les sexes des impacts sociaux (iniquités salariales, accès aux services, violences vécues par les femmes, etc.). Produire une analyse des tensions sociales générées par	Nous déplorons le manque de débat démocratique entourant la réalisation de projets miniers imposée comme inéluctable: faute de soutenir des projets de sociétés élaborés collectivement (réduction du parc automobile, de notre consommation de métaux, etc.), ce n'est qu'un énième projet industriel imposé et voué à l'exportation massive. Le fait que les terres rares du projet soient vouées à l'industrie militaire nous apparaît hautement inconséquent avec les crises écologiques actuelles: ce projet contribuera plutôt à les accentuer. Nous craignons une contamination des nappes phréatiques (rupture du géotextile, etc.), et de la baie de Sept-Îles ou du lac des Rapides par l'apport de poussières lors d'épisodes venteux depuis la pile sèche. Nous doutons que l'apport du projet à la lutte aux CC et à la crise de la biodiversité compense réellement la destruction et la contamination des milieux naturels. Nous craignons une sous-estimation importante des impacts liés à la perturbation du cycle de l'eau local et des impacts cumulés de cette zone. Nous craignons les impacts sociaux (destruction du tissu social, exacerbation de tensions, etc.) à Sept-Îles. Nous craignons le manque de planification globale liée à la transition énergétique et à l'extraction minière (voir	Perturbation des cycles de l'eau (et amplification des GES): https://eausecours.org/adaptation-aux-changements-climatiques-l'importance-du-cycle-local-de-leau/ Impacts sociaux: documents BAPE Horne 5; Malartic, Paquet. Critiques globales: nos commentaires déposés à l'AEIC sur le projet Strange le manque de planification et de réalisme des minières et du politique: La ruée minière au XXIe siècle,

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/communalité	Enjeux	Préoccupation	Reference
			le projet (racisme, conflits, etc.). Détailler les débouchés (clients confirmés ou prévus, usages réels en proportions, etc.) des produits, dont on sait qu'ils serviront à l'industrie militaire. Au niveau de l'acceptabilité sociale : reconnaître le droit de refus du projet par la population. Évaluer les pires scénarios de vent et de transport de poussières du parc à résidus en direction du lac des Rapides ou de la baie de Sept-Îles.	ref). Nous déplorons que ce projet soit en territoire innu sans que ce peuple bénéficie de réparation des sévices historiques de l'extractivisme ni d'un droit de veto sur un tel développement.	Izoard; 2050. Pourquoi un monde sans carbone est presque impossible (p.53-56), Smil
Organisation	Comité ZIP Côte-Nord du Golfe	Sept-Îles	Détailler et quantifier les impacts liés à la perturbation du cycle de l'eau local (coupe forestière, destruction de milieux humides, consommation d'eau, artificialisation des sols). Détailler leur impact sur l'effet de serre et les capacités du territoire à réguler le climat local. Évaluer la destruction de superficies boisées et de milieux humides à titre de puits de carbone: produire un bilan du carbone non-séquestré à cause du projet d'ici 2075. Évaluer rigoureusement les impacts cumulatifs et synergiques du projet, de la zone industrielles et des activités anthropiques de cette zone. Comme pour les radionucléides, métaux lourds et autres contaminants, détailler les impacts sur la santé humaine, faunique et floristique des terres rares dans la chaîne alimentaire (et le potentiel de bioaccumulation).	Nous déplorons le manque de débat démocratique entourant la réalisation de projets miniers imposée comme inéluctable: faute de soutenir des projets de sociétés élaborés collectivement (réduction du parc automobile, de notre consommation de métaux, etc.), ce n'est qu'un énième projet industriel imposé et voué à l'exportation massive. Le fait que les terres rares du projet soient vouées à l'industrie militaire nous apparaît hautement inconséquent avec les crises écologiques actuelles: ce projet contribuera plutôt à les accentuer. Nous craignons une contamination des nappes phréatiques (rupture du géotextile, etc.), et de la baie de Sept-Îles ou du lac des Rapides par l'apport de poussières lors d'épisodes venteux depuis la pile sèche. Nous doutons que l'apport du projet à la lutte aux CC et à la crise de la biodiversité compense réellement la destruction et la contamination des milieux naturels. Nous craignons une sous-estimation importante des impacts liés à la perturbation du cycle de l'eau local et des	Comité ZIP Côte-Nord du Golfe. (2025). Plan stratégique pour la protection de la plaine Checkley [Data set]. <a 154"="" biodiversite-quebec.ca="" fr="" href="https://doi.org/10.26071/9cd28bed-eee3-4703Biodiversité Québec. (2019). Suivi de la biodiversité du Québec. [Base de données]. https://doi.org/10.26071/9cd28bed-eee3-4703Biodiversité Québec. (2019). Suivi de la biodiversité du Québec. [Base de données]. https://biodiversite-quebec.ca/fr/inventaires/site/154 . Normand, I., Guérin, S.

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/communalité	Enjeux	Préoccupation	Reference
			Produire une analyse différenciée selon les sexes des impacts sociaux (iniquités salariales, accès aux services, violences vécues par les femmes, etc.). Produire une analyse des tensions sociales générées par le projet (racisme, conflits, etc.). Détailler les débouchés (clients confirmés ou prévus, usages réels en proportions, etc.) des produits, dont on sait qu'ils serviront à l'industrie militaire. Au niveau de l'acceptabilité sociale : reconnaître le droit de refus du projet par la population. Évaluer les pires scénarios de vent et de transport de poussières du parc à résidus en direction du lac des Rapides ou de la baie de Sept-Îles.	impacts cumulés de cette zone. Nous craignons les impacts sociaux (destruction du tissu social, exacerbation de tensions, etc.) à Sept-Îles. Nous craignons le manque de planification globale liée à la transition énergétique et à l'extraction minière (voir ref). Nous déplorons que ce projet soit en territoire innu sans que ce peuple bénéficie de réparation des sévices historiques de l'extractivisme ni d'un droit de veto sur un tel développement.	(2000). Protection d'une tourbière sur le territoire de Sept-Îles. Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI). 27 p.
Organisation	Ville de Sept-Îles	Sept-Îles	La Ville de Sept-Îles a plusieurs questions concernant les enjeux à ajouter ou à mettre en évidence dans le cadre des prochaines étapes de l'étude d'impact. Des précisions sont notamment requises sur les émissions atmosphériques, la disposition des résidus miniers, l'hydrogéologie et les impacts sur le milieu, les aspects géotechniques du site, la gestion des eaux et la lixiviation, la veille environnementale et les mesures d'urgence, l'utilisation de produits chimiques et la radioactivité, la restauration du site, l'acceptabilité sociale, les nuisances ainsi que les retombées économiques.	La Ville de Sept-Îles soulève plusieurs enjeux liés au projet d'usine de séparation et de purification des terres rares à Pointe-Noire. Les préoccupations concernent d'abord les émissions atmosphériques, incluant leur intégration dans les objectifs de carboneutralité et la transparence des suivis. La disposition des résidus miniers soulève des inquiétudes en raison du volume projeté, des contraintes géotechniques et hydrogéologiques, et du risque pour la réserve naturelle de la plaine Checkley. La protection des eaux souterraines et de surface, particulièrement celles alimentant le secteur Val-Marguerite, constitue une priorité, tout comme la gestion des eaux de procédé, de lixiviation et de ruissellement. D'autres questions portent sur la stabilité des	

Auteur	Organisation	Ville/municipa lité/communa uté	Enjeux	Préoccupation	Reference
				sols, les mesures d'urgence et de veille environnementale, la manipulation de produits chimiques et de radionucléides, et les garanties financières de restauration du site. Enfin, l'acceptabilité sociale, les nuisances (bruit, lumière, contamination) et les retombées économiques réelles du projet demeurent des points de vigilance importants pour la population et les décideurs locaux.	

